

MANDAT RELATIF A UNE OPERATION DE DEMATERIALISATION ET DE TELEDECLARATION

L'entreprise / la société
représentée par Madame / Monsieur ci-après dénommé "le mandant", déclare
avoir opté pour les procédures de télétransmission de ses données fiscales et comptables suivantes : – EDI-TDFC et donne par le présent , mandat à :

L'Association de Gestion Agréée pour les Professions Libérales de La Réunion (AGAPLR)

Immeuble Quartz - 216 Boulevard Jean Jaurès

CS 91109 ST DENIS - 97495 STE CLOTILDE CEDEX

N° Siren : 329 209 647 – code APE : 7022Z – Agrément n°202974

ci-après dénommée "le mandataire",

pour la transmission par voie électronique, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, des déclarations ou des données comptables, ainsi que de tous documents annexes les accompagnant et de toutes informations complémentaires demandées par les Services des Impôts des Entreprises et le Services Informatiques de Strasbourg, selon les cahiers des charges établis par la Direction Générale des Impôts, et, le cas échéant, pour la régularisation des anomalies déclaratives détectées par le système et restituées par des accusées de réception, avis de traitement ou certificats de réception.

1. Caractéristiques des téléprocédures

Les procédures assurent notamment les fonctions suivantes :

- l'identification de l'émetteur et de l'auteur de l'acte ;
- l'intégrité des données ;
- la lisibilité et la fiabilité de la transmission ;
- la mémorisation de la date de transmission ;
- l'assurance de la réception ;
- la conservation des données transmises

Le mandataire déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature, des cahiers de charges des téléprocédures disponibles :

- en matière fiscale auprès de la Direction générales des impôts,
- en matière comptable auprès de l'Association EDIFICAS,

2. Exercice du droit d'accès et de rectification

Les droits d'accès et de rectification des données acquises via les procédures ci-dessus peuvent être exercés dans les conditions habituelles auprès de l'administration ou de l'organisme gestionnaire du dossier professionnel du contribuable.

3. Obligations du mandataire

Au titre du présent mandat, le mandataire doit suivant les téléprocédures :

- établir les documents indiqués ci-dessus ;
- respecter les dates limites de déclaration et de transmission des informations concernant la déclaration 2035 ainsi que les éléments annexes,
- communiquer dans les plus brefs délais au mandant les montants et les références des "certificats" valant "accusé de réception des opérations de télétransmission des déclarations" ;
- au cas où la télétransmission serait impossible, pour quelque raison que ce soit, utiliser la procédure papier dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- et généralement accomplir les formalités nécessaires pour la mise en œuvre des téléprocédures comme par exemple, la déclaration à la CNIL.

4. Obligations du mandant

Le mandant adressera au mandataire, dans le délai de 15 jours avant la date limite des dépôts des déclarations, l'ensemble des informations et documents que ce dernier pourra estimer nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le mandant accepte que les données télétransmises par le mandataire dans le cadre du présent mandat puissent faire l'objet d'une agrégation globale et non nominative à des fins de documentation économique générale.

5. Durée du mandat

Le présent contrat est conclu pour les opérations de télétransmission des déclarations à compter de la signature de ce document. Ce contrat se renouvelant par tacite reconduction, il est établi pour une durée indéterminée. Il prendra fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation de L'AGAPLR. Un dépôt papier de la déclaration de résultat à la Direction des impôts vaut résiliation de l'adhésion à EDI-TDFC. Le présent mandat est soumis à la loi française. Compétence est donnée aux tribunaux dans le ressort desquels est établi le mandataire.

Fait à , le

Signature du mandant précédée de la mention
manuscrite "Bon pour mandat"

Pour l'AGAPLR

Immeuble Quartz - 216 Boulevard Jean Jaurès
CS 91109 ST DENIS
97495 STE CLOTILDE CEDEX
1er agrément 01.01.1980

Tél : 0262 21 73 78

Fax : 0262 41 00 27

Siren : 329 209 647

Site : www.cgar-agaplr.com

Mail : agaplr@cgar-agaplr.com